Les délégués auront demain matin une entrevue avec le ministre des travaux publics.

Valenciennes, 29 février.

1415 ouvriers, dont 372 mineurs sont descendus dans les puits.

Tout le pays est calme.

Denain, 29 février, 11 h. matin.

Le discours de M. Raynal à la Chambre, a produit ici une mauvaise impression, non seulement parmi les mineurs, mais encore dans la population entière.

On espérait la fin de la crise, qui a son contre-coup dans le petit commerce.

La situation est la même ici qu'à Anzin; le calme est parfait; toutefois des mesures d'ordre sont prises par les autorités.

A midi, réunion des délégues des treize communes chez Basly, secrétaire de la chambre syndicale des mineurs.

Une protestation ainsi conçue va être envoyée au ministre des travaux publics :

« Le système imposé par la Compagnie d'Anzin n'existe pas dans le Pas-de-Calais.

» Le ministre dit que la Compagnie oblige d'extraire à six cents mètres ; aucun puits aussi profond n'existe dans le Nord.

» A Denain, il y a un puits de 300 mètres avec couches de veine, qu'on paie en moyenne 50 centimes pour chaque berline contenant cinq hectolitres.

» Le charbon qu'on extrait de la fosse Renard est à 116 mètres. »

Cette protestation va être soumise à l'assemblée, qui a lieu à trois heures.

Denain, 29 février, 6 h. soir.

A la réunion qui a eu lieu, à trois heures, à l'Hermitage, Basly a communiqué aux grévistes les débats qui se sont produits à la Chambre des députés hier, et un mémoire rédigé par les délégués des mineurs d'Anzin dans lequel ils protestent énergiquement contre la déclaration de M. Raynal.

La profondeur moyenne des fosses d'Anzin est de 336 mètres.

Ce mémoire sera envoyé au ministre.

Basly espère qu'une nouvelle enquête démontrera les inexactitudes acceptées par le gouvernement.

La continuation de la grève est votée à l'unanimité.

Basly fait remarquer la gravité de ce vote et engage les mineurs au calme le plus absolu.

Dimanche, des réunions seront organisées dans treize communes du bassin houiller.

Après la réunion, tout est rentré dans le calme.

NORD

Loos. — Le 19 février dernier, un détenu de la maison centrale de Loos avait tenté de tuer le gardien chef et n'en avait été empêché que par l'intervention courageuse d'un autre détenu, le nommé Ramette qui, en voulant le desarmer, avait reçu dans la poitrine un violent coup de ciseau.

Nous apprenons que M le préfet du Nord vient de solliciter la grâce de Ramette.

Armentières. — *Le drame anarchiste de la rue Notre-Dame.* — Nous apprenons que Stanislas Dessein, qui avait été si grièvement blessé dans la lutte sauvage de dimanche dernier, vient de succomber à ses blessures, après d'horribles souffrances.

— *Accident à la brasserie Breuvart.* — Nous avons fait prendre des nouvelles de M. Paul Ghestem, l'intéressant blessé de mardi dernier. Le docteur n'ose pas encore se prononcer.

L'état du blessé est très inquiétant?

Etat-civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 29 FÉVRIER. — Joseph Prudhomme, rue des Anges, cour Dérégnaucourt, 4. — Eugénie Breyne, rue des Longues Haies, chez Lempereur. — Marie Leclercq, rue des Longues-Haies, 17. — Marie Schepers, rue de l'Avocat, 8. — Henri Pennel, rue Blanchemaille, cour Duquesne, 2. — Jules Cazier, rue de la Vigne, 60. — Paul Boseut, rue Saint-Jean, 21. — Marguerite Jourdain-Grand'Rue, 56 bis — Germaine Watine, rue du Marquisat, 30. — Gabrielle Bottin, rue Jules Dérégnancourt, 18. — Augustin Roussel, rue Malplaquet, 4. — Léontine Maes, rue Choiseul, fort Mulliez, 47. — Jeanne Bauzeire, rue d'Alger, cour Briet, 10. — Hélène Debreux, rue des Tuileries, cour Lecomte, 2.

DÉCÈS DU 29 FÉVRIER. — Louis Scheirmuys, 24 jours, rue de l'Ouest, cour du Grand Jeu d'Arc, 7. — Emile Delreux, 1 jour, rue de la Balance, cour Chevalier, 3. — Victoire De Bue, 80 ans, pensionnaire, Petites-Sœurs — Jeanne Vankovenberghe, 2 mois, rue d'Alma, fort Juarez, 69. — Zélie Seinnave, 8 mois, rue Plutarque, 22, — Jules Viane, 4 ans, quai de Calais, maisons Verstraete. — Félicie Brouillard, 21 ans, devideuse, rue de la Perche, sentier de la Brasserie, 66 — Mélanie Vandenbulcke, 31 ans, tisserande, rue de la Perche, cour Briet.

Etat-Civil de Tourcoing. — NAISSANCES DU 29 FÉVRIER. — Hermance Pouilly, au Brun-Pain. — Edmond Bastman, au Blanc-Seau. — Anthoine Beucarne, au Blanc-Seau. — Louise Coëz, rue de la Bassée.

DÉCÈS DU 29 FÉVRIER. — Arthur Blomme, 17 ans 6 mois, garçon boucher, pont du Frénoy. — Léon Tellier, 27 ans 4 mois, relieur, rue Nationale. — Henri Descoulombier, 45 ans 2 mois, tisserand, rue de la Patente. — Jeanne Agache, 9 mois, rue Pamelart. — Clovis Deviendt, 3 ans, Blanc-Seau.

Etat-Civil de Bousbecque. — NAISSANCES DU 17 AU 24 FÉVRIER. Marie Tiberghien, au Belcamp.

DÉCÈS du 29 février. — Jean-Baptiste Dhalluin, 76 ans, rue de Roncq, époux de Sophie Dumonf.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissance de la famille GHESQUIERE-FLORIN, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Adèle-Joséphine-Célina FLORIN, décédée à Roubaix, le 28 février 1884, dans sa 24e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le dimanche 2 mars, à 9 heures et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 3 dudit mois à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — Les Vigiles seront chantées le même jour, à 5 heures 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Moulin, 48.

Les amis et connaissances de la famille VELU-DELACOURT, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de M. CHARLEMAGNE VELU, décédé à Roubaix, le 1er mars 1884, dans sa 4e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le dimanche 2 mars, à 3 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Naples.

Vous êtes aussi priés d'assister à l'Obit du Mois, qui sera célébré le mardi 15 avril, à 8 heures 1/2, en la même église.

Les amis et connaissances de la famille VRAUX-OLBEC, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Jean-Louis VRAUX, décédé à Roubaix, le 29 février 1884, dans sa 2e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels qui auront lieu le dimanche 2 mars, à 3 heures 1/2, en l'église Saint-Joseph, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Anges, 23.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 3 mars 1884, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Gustave-Jules BECQUART, décédé subitement à Roubaix, le 24 janvier 1884, dans sa 28e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le lundi 3 mars 1884, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-François-Joseph VANHOUCKE, époux de Dame Hortense MAROO, décédé à Roubaix, le 1er février 1884, dans sa 59e année, administré des Sacrements. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Joseph à Roubaix, le lundi 3 mars, 1884, pour le repos de l'âme de Monsieur Pierre HESPEL, boulanger, époux de Dame Joséphine DUJARDIN, décédé à Roubaix, le 18 octobre 1879, dans sa 54e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le lundi 3 mars 1884, pour le repos de l'âme de Monsieur Pierre HESPEL, décédé à Roubaix, le 2 mars 1883, dans sa 21e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Très-Saint Rédempteur, au Pile, le lundi 3 mars 1884, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Marie-Thérèse DELGRANGE, décédée à Roubaix, le 1er février 1884, dans sa 58e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 3 mars 1884, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Albert-Ignace VEYS, ancien maître-couvreur, époux de Dame Charlotte LARIVIERE, décédé subitement à Roubaix, le 31 janvier 1884, dans sa 46e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le mercredi 5 mars 1884, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Charles-Louis DENYS, boulanger, époux de Dame Léocadie LEMESRE, décédé à Roubaix, le 22 janvier 1884, dans sa 31e année — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le 1er mars 1884, à 8 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Pierre-François-Joseph CATOIRE, époux de Dame Léocadie MAHU, décédé à Roubaix, le 6 janvier 1884, à l'âge de 76 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre d'invitation, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église de Wattrelos, le mercredi 4 mars 1884, à 11 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-François-Emile LEZY, décédé à Wattrelos, le 11 janvier 1883, à l'âge de 13 ans et 4 mois, — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre d'invitation, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

[redacted]

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix* et dans la *Gazette de Tourcoing.*

BELGIQUE

Tournai. — Notre correspondant particulier nous télégraphie qu'un triste accident vient d'arriver à Allain, près Tournai. Un petit garcon qui jouait sur un wagonnet de carrière, est tombé pendant que le wagonnet était en mouvement. Il a été tué sur le coup.

Bruxelles. — *Le roi des Belges et la franc-maçonnerie.* — Tous les journaux libéraux relèvent avec une joie non dissimulée ces lignes d'une correspondance de M. Hymans à la *Meuse* :

« Il n'est bruit que de la réponse du Roi à la dépêche que le prince d'Orange avait adressée à la franc-maçonnerie belge, en offrant la coupe qui devait servir à porter le toast *d'un prince franc-maçon au fils d'un roi maçon.* — Cette missive ayant été transmise à Sa Majesté, celle-ci y a répondu dans les termes les plus chaleureux pour le prince d'Orange, pour la Hollande et pour la franc-maçonnerie belge. — La communication du roi a été reçue avec enthousiasme. »

Le *Courrier de l'Escaut* écrit à ce propos :

« C'est avec une tristesse profonde, nous l'avouons, que nous avons lu ces lignes.

» Orange, Hollande, franc-maçonnerie et roi des Belges !

» Ah ! oui, il a bien raison, notre roi, de tendre la main aux francs-maçons ! C'est parmi eux qu'il trouvera les plus fermes appuis du trône !

« Les rois et les gouvernements sont un châtiment nécessaire; a dit saint Martin, et cependant » ils seront toujours illégitimes et injustes et, la » plupart, l'effet d'une exécrable atrocité. »

« Combien n'est pas abusé, dit Jean de Witt, celui qui croit connaître l'esprit des Carbonari, ou » sa véritable tendance par les trois premiers grades. Dans ceux-ci, il est encore question de la » morale, du christianisme, ou même de l'Eglise... » Mais tout change quand on a les trois premiers » grades. Déjà dans le quatrième, dans celui des » *Apostoli*, on s'engage à renverser toutes les monarchies et spécialement les rois de la race des » Bourbons. Ce n'est cependant que dans le 7me et » dernier grade, que peu acquièrent, que la révélation s'étend. On apprend alors que le but des » Carbonari est tout à fait le même que celui des » illuminés. L'initié jure *la ruine de toute religion » et de tout gouvernement positif*, qu'il soit despotique ou démocratique. »

Ah oui, le Roi a bien raison de tendre la main aux Francs-Maçons !

FAITS DIVERS

Le drame du couvent de la Serviane. — Les journaux de Marseille nous apportent de longs détails sur le double assassinat commis au couvent de la Serviane par un aide-jardinier, nommé Chave, qui avait été congédié dix jours auparavant à cause de sa paresse. Nous avons dit que l'assassin, blessé par les gendarmes, s'était tiré lui-même un coup de revolver et était tombé mort.

De ses deux victimes, la supérieure, qui est morte, Mme Deluy-Martini, sœur Marie-Catherine-Philomène, était née à la Serviane en 1841. Nous avons dit qu'elle avait été tuée sur le coup. Voici dans quelles circonstances le crime a été accompli :

Mercredi, entre une heure et deux heures de l'après-midi, les sœurs, après leur sortie du réfectoire, avaient quitté la maison et se promenaient en devisant dans la propriété, sous la conduite de leur supérieure. Elles étaient parvenues à trois cents mètres environ du couvent, dans un lieu à peu près désert et traversé seulement par un étroit sentier, lorsque Chave s'offrit tout-à-coup à leurs yeux.

— Tiens, lui dit la supérieure, te voilà donc ? Tu es revenu nous voir ?

— Oui, madame, répondit-il.

— Eh bien, as-tu trouvé du travail ?

Mais Chave ne répondit rien et, sortant de sa poche un revolver chargé et armé, il en déchargea entièrement les six coups sur la supérieure et sur Mlle Léonie Le Vassor de Sorval qui se trouvait à côté d'elle.

Les sœurs affolées coururent de tous côtés en appelant au secours. Pendant ce temps, l'assassin s'était penché sur ses victimes et leur labourait la tête de coups avec la crosse de son revolver.

Mme Deluy-Martini gisait inanimée; elle avait reçu deux balles dans la poitrine et dans la tête. Quant à sa sœur Léonie de Sorval, elle perdait son sang par deux blessurss, dont l'une très-grave en pleine poitrine.

Mlle Léonie Le Vassor de Sorval, âgée de trente-deux ans, est née à Blidah et elle est la fille du général de division, qui a été prévenu du crime immédiatement par dépêche. Son état est très-grave.

Cependant, les paysans du hameau cernaient l'assassid, qui cherchait à s'enfuir, et l'acculaient en quelque sorte au pied d'un rocher, à quatre cents mètres environ de l'endroit où le crime avait été commis

Chave, qui avait rechargé son arme, les maintenait à distance.

Bientôt arrivaient les gendarmes de la brigade la plus proche. Le brigadier Michel suivi du gendarme Raissiguier, arrivait en face de l'assassin, et s'avançait courageusement jusqu'à deux mètres de lui. Chave ne bougeait pas, se tenant toujours sur la défensive ; le brigadier, quittant alors son camarade, contourna alors le rocher assez élevé, contre lequel s'adossait Chave pour lui couper toute retraite, en cas de nouvelle fuite.

Un autre gendarme se tenait à côté de Raissiguier, prêt à lui donner main-forte :

— Allons, avance, dit à l'assassin le gendarme Raissiguier ; jette d'abord ton arme.

Mais brusquement, et pour toute réponse, Chave tira sur lui deux coups de revolver, sans l'atteindre.

Le gendarme Raissiguier, sortant son revolver d'ordonnance, ne laissa pas au meurtrier le temps de continuer son feu, et tira à son tour. Chave, atteint à la poitrine, tomba, pendant que le brigadier Michel, voyant le danger que courait son subordonné, tirait également deux coups de revolver qui atteignirent Chave derrière l'oreille droite.

Par un mouvement convulsif, Chave se tira lui-même un autre coup de revolver et s'affaissa en criant : *Mi sonia tua !*

Mgr Robert, évêque de Marseille, prévenu un des premiers, s'empressa de se rendre au couvent et d'apporter des consolations pastorales aux sœurs affligées, et de donner sa bénédiction à Mlle de Sorval, en même temps qu'il priait pour l'âme de la première victime de ce forfait.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Le prince Kropotkine

Paris, 1er mars.

L'*Intransigeant* apprend à la dernière heure que Kropotkine va être transféré à Paris. Il arrivera ici ce soir.

« Cette mesure, dit-il, commandée par l'humanité, a été prise à la suite d'un rapport du médecin de la prison de Clairvaux qui, mieux que tout autre, a pu se rendre compte de l'état de santé déplorable de l'éminent savant.

» Cette satisfaction tardive donnée à l'opinion publique, nous parait insuffisante. Kropotkine doit être rendu à la liberté.»

D'autre part, le *Figaro* croit savoir que M. Jules Ferry ne s'opposerait pas à ce que le sort des détenus anarchistes fût amélioré; mais le président du conseil voudrait agir par voie de grâces administratives, comme on pratique envers les autres condamnés qui ont une bonne conduite.

Le prisonnier, dans ce cas, n'a pas à solliciter sa grâce ou une réduction de peine; il lui est même impossible de refuser une faveur de ce genre.

Réveil de l'esprit conservateur

Paris, 1er mars.

Le *Moniteur universel* signale le réveil de l'esprit conservateur dans le département de Seine-et-Oise. Le chef-lieu de ce département, qui pouvait être justement considéré comme une des places fortes de l'opportunisme, a nommé, il y a quinze jours, quatre conseillers municipaux conservateurs sur neuf. Le mouvement si heureusement commencé s'accentue et gagne d'autres points du département.

M. Saint-Marc-Girardin et quelques autres de ses amis politiques viennent de fonder, à Corbeil, un nouvel organe destiné à défendre les idées de liberté et de conservation sociale si étrangement méconnues par le régime actuel. C'est l'*Avenir de Seine-et-Oise*, journal de l'arrondissement de Corbeil, qui paraitra, pour la première fois, demain 2 mars.

La municipalité de Marseille

Marseille, 1er mars.

Deux commissions se sont réunies à mairie pour examiner l'affaire de l'orphelinat laïque et l'affaire de la concession d'eau à un industriel.

M. Jouliand, adjoint, délégué par le maire, s'est présenté pour présider la première commission. M. Nicolas a protesté contre cette prétention. M. Jouliand a invoqué la loi de 1875. La commission a nommé son président et M. Jouliand a quitté la salle.

M. Blanc, adjoint, également délégué par le maire, s'est présenté pour présider la seconde commission, mais il s'est retiré devant l'attitude hostile de la commission qui a nommé son président.

Cours martiales au Tonkin

Paris, 1er mars.

L'*Intransigeant* pose cette simple question :

«Est-il vrai que dans le conseil des ministres tenu avant-hier, le gouvernement ait délibéré sur une demande du général Millot tendant à l'établissement de cours martiales au Tonkin, la juridiction des conseils de guerre paraissant insuffisante pour la répression des actes d'indiscipline qui se produiraient journellement dans le corps expéditionnaire ?

» Est-il vrai également que cette demande ait été rejetée, pour ne pas révéler au public des faits aussi graves ? »

Nous attendons avec curiosité la réponse à ce double point d'interrogation.

JOURNAUX DU MATIN

Paris, 1er mars 1884.

La *République Française*, à propos des grèves d'Anzin, dit que le premier devoir du gouvernement est de faire une prompte et sérieuse enquête sur les nouvelles conditions du travail dans les mines d'Anzin; et que s'il est démontré qu'elles ne présentent pas des garanties de sécurité suffisantes, il aura le droit d'en demander la modification.

Le *Journal des Débats* pense que, après les vacances de Pâques, la question de la révision qu'on est parvenu à endormir jusqu'ici, sera inévitablement réveillée. Mais, ajoute-t-il, ce n'est pas tout de dire qu'on révisera, il faut encore savoir comment; et, sur ce point, il ne semble pas que l'union des esprits soit prêt de s'établir. Si l'on y regarde bien, on ne tarde pas à reconnaître que la question n'a pas fait un pas depuis le 26 janvier 1882, c'est-à-dire depuis la chute de Gambetta. Les divers partis politiques sont aujourd'hui ce qu'ils étaient à ce moment.

Le *Soleil* accuse la majorité et le gouvernement d'être seuls responsables de la crise économique; car dans la construction des nouvelles lignes de chemins de fer, la majorité et le gouvernement ont tout-à-fait sacrifié les intérêts de l'industrie française et, comme conséquence forcée, ceux des travailleurs pour ne songer qu'à leurs intérêts électoraux.

Le *Figaro* estime que l'instruction telle qu'on la comprend dans les écoles populaires est inutile, qu'elle rend plus lourde pour la majorité des esprits réfléchis les nécessités de l'inégalité sociale, et que, pour la majorité, elle ne lui apporte ni plus de moralité, ni plus de conscience, ni plus d'adresse physique, ni plus de ressort intellectuel.

Le *Voltaire* déclare que le gouvernement ne demandera pas un ajournement illimité du projet P. Bert et que la commission ne repoussera pas un ajournement limité.

DERNIÈRE HEURE

(De nos correspondants particuliers et PAR FIL SPÉCIAL)

Conseil des ministres

Paris, 1er mars.

Le conseil des ministres, tenu ce matin, sous la présidence de M. Grévy, s'est occupé de la loi municipale en discussion au Sénat.

Le gouvernement soutiendra l'amendement Labiche relatif à la publicité des séances.

M. Méline a soumis au Conseil la question de l'établissement de chambres consultatives d'agriculture dans chaque arrondissement.

M. Grévy a signé un mouvement dans le corps des officiers de marine. M. Courbet est nommé vice-amiral et M. le capitaine de vaisseau Béhic contre-amiral.

La question minière

Paris, 1er mars.

Une entrevue a eu lieu ce matin, à onze heures, entre le ministre des travaux publics et les députés des circonscriptions minières.

On examina toutes les questions relatives au différend survenu entre la Compagnie d'Anzin et les ouvriers.

Le ministre a promis de faire procéder à une enquête par les ingénieurs de l'Etat qui entendront les délégués des ouvriers.

Il a exprimé son désir d'arriver à une pacification et a déclaré que, de son côté, il ne négligerait rien pour y parvenir.

La statue de Léon Gambetta

Paris, 1er mars.

Une entrevue des sénateurs et députés du Lot et du maire de Cahors avec M. Grévy, a eu lieu ce matin.

M. Grévy a répondu qu'il regrettait de ne pouvoir se rendre à Cahors, pour l'inauguration de la statue de Gambetta.

La France au Tonkin

Londres, 1er mars.

Le correspondant du *Times* à Haï-Phong s'est avancé sur le Song-Koï jusqu'à trois milles au-dessus du canal des rapides et à dix milles de Bac-Ninh.

Il a constaté la présence de 1,000 Français. Des tirailleurs chinois tiraient contre les canonnières françaises qui se préparaient à détruire le barrage de la rivière. Il y aurait 30,000 hommes à Bac-Ninh.

Egypte et Soudan

Londres, 1er mars.

Le *Daily News* publie une dépêche disant que le général Graham considère comme possible un arrangement satisfaisant sans effusion de sang.

Le *Daily Telegraph* dit que le général Graham a envoyé un parlementaire invitant les insurgés à se disperser, en leur notifiant le caractère conciliant de la mission Gordon.

Au Caire, on croit que c'est une démarche infructueuse et que l'attaque de Tebs aura lieu aujourd'hui.

SÉNAT

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL).

Séance du samedi 1er mars 1884

Présidence de M. LE ROYER, président.

Les Couloirs

La commission des tarifs de douanes a entendu MM. Ferry et Méline, au sujet de la convention franco-autrichienne. Les déclarations des ministres ont paru satisfaire la commission, qui a chargé M. Teisserenc de Bort de rapporter le projet tel qu'il a été voté par la Chambre des députés.

La séance

La séance est ouverte à deux heures cinq minutes.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

La loi d'organisation municipale

M. Baragnon demande qu'on pose le principe du recours contre les sectionnements décidés par les conseils généraux.

M. Waldeck-Rousseau s'oppose à la prise en considération.

M. Batbie demande le renvoi à la commission.

M. Demole, au nom de la commission, repousse le renvoi.

Le Sénat vote la prise en considération par 129 voix contre 127.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL.)

Séance du samedi 1er mars

Présidence de M. FLOQUET, vice-président.

Les couloirs

L'accord entre le gouvernement et M. Paul Bert, au sujet de la loi relative aux instituteurs, et le renvoi des dispositions financières de cette loi à la commission du budget de 1885, sont de plus en plus probables.

Les droites, dans leur réunion plénière de ce jour, ont décidé de voter contre l'ajournement des dispositions relatives à l'augmentation du traitement des instituteurs.

La séance

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

La loi sur l'enseignement primaire

M. le rapporteur lit l'article 17 modifié dans le sens indiqué par M. Fallières. Il fixe à 4 ans, après l'installation des écoles normales, la laïcisation des écoles de filles.

Les autres dispositions sont maintenues.

M. Fallières constate l'insuffisance de ces modifications. Il a proposé, en qualité de député, un amendement qu'il accepte comme ministre.

Cette procédure soulève un débat.

PROGRAMME DES THÉATRES

Théâtre des Boulevards. — Dimanche, 2 mars, à 7 heures 1/2.

Les deux Orphelines, drame en cinq actes et huit tableaux, par M. Dennery.

Distribution : MM. Germain, Jacques. — Saint-Yves, Pierre. — Malteau, le chevalier de la Vaudray. — Henri Couvreur, le docteur. — Michaux, le comte de Linière. — Louis Couvreur, Picard. — Fouat, Destrées. — Pastelot, Laflott. — Philis, Desmarct. — Gustave le vicomte. — Florent, Martin. — Eugène, un officier. — Mme Deschamps, Henriette. — Mlle Lemay, Louise. — Mmes Lemay, la Frochard. — Philis, la comtesse. — Couvreur, Mariette. — Julie, Saint-Yves.

Seigneurs, peuple, soldats.

La Mascotte, opéra-comique en trois actes.

Distribution : MM. Bettini, Pipo. — Louis Couvreur, Laurent XVII. — Malteau, Pritchinel. — H. Couvreur, Rocco. — Germain, Parafane. — Saint-Yves, Mathéo. — Michaux, Guillaume. — Fouat, Antoine. — Florent, Grégoire. — Oscar, 1er garde. — Daniel, 2e garde. — Pastelot, 3e garde. — Lepers, 4e garde. — Emile, 5e garde — Auguste, 6e garde. — Mmes Roger, Bettina. — Detaille, Fiametta. — Couvreur, Carlo, 1er page. — Philis, Marco, 2e page. Seigneurs, soldats, paysans.

Hippodrome. — Dimanche, 2 mars, à huit heures, BILLEE TAYLOR, nouvel opéra comique en deux actes, de M. P. Stephens. Musique de M. Ed. Solomon. — Miss Lillian Russell remplira le rôle de *Phœbé*, qu'elle a créé en Angleterre. — Miss Constance Bellamy, celui de *Arabella*. — M. Edward Salomon, compositeur de la musique, conduira l'Orchestre.

Acte premier : La baie de Southampton. — Acte deuxième : A Portsmouth. — Un intervalle de deux ans s'est écoulé entre le premier et deuxième actes.

Distribution : Le capitaine Félix Flapper, de la marine royale, M. C. Otley. — Sir Mincing Lane, alderman de la cité, Allen Thomas. — Ben Barnacle, contre-maître, Fred. Salomon. — Christophe Crab, maître d'école, Chas. Dodsworth. — Billee Taylor, jardinier vertueux, Fr. Darrall. — Arabella Lane, fille de Sir M. Lane, Miss Constance Bellamy. — Phœbé Feirleigh, fille du village, Lillian Russell. — Susan, autre fille de village, Rose Paton. — Elisa Dabsey, tante de Phœbé, Belle Stuart.

Pensionnaires du village, villageoises, par Mlles Capel, Maughan, Haydon, St-George, Vivian, Brandant, Vitu, Baker, Richards, Aubery, Stoneham, etc.

Soldats et gens autorisés à faire la presse des matelots, par MM. Williams, Graham, Hollanby, Stuart, Johnson, Vincent, Bathurst, Worcester, etc.

La scène se passe en 1816. Costumes dessinés et exécutés par Auguste et Cie.

TURN HIM OUT, vaudeville en un acte. — Nicodemus Nobbs, M. Allan Thomas. — Mackintosh Moke, M. Charles Otley. — Eglinton de Roseleaf, Fréd. Darrell. — Marie, Miss C. Solomon. — Madame Moke, Rose Paton.

CIE GLE DE CHEMINS DE FER BRÉSILIENS

CAPITAL SOCIAL : 10 MILLIONS DE FRANCS

en 20,000 actions de 500 fr. entièrement libérées

ÉMISSION au prix de 417 fr. 50

DE **18,960** OBLIGATIONS DE **500** FRANCS

(*Jouissance du 1er mars 1884*)

Payables : 40 fr. » en souscrivant ; 127 fr. 50 à la répartition ; 125 fr. » du 1er au 10 mai 1884 ; 125 fr. » du 1er au 10 juillet 1884.

Soit 417 fr. 50 ou 415 fr. en se libérant entièrement.

Intérêt annuel : 25 f., nets de l'impôt sur le revenu

Remboursement au pair, en 27 ans 1/2, par tirages semestriels dont le premier aura lieu le 1er septembre 1884

Le placement ressort à 6 %, non compris la prime d'amortissement.

Le Gouvt brésilien a garanti à la Cie une annuité fixe, pendant 30 ans, de 2,275,000 fr., dont partie a été affectée au service des obligations émises en 1880, et dont le solde *assure le service des intérêts et de l'amortissement* des obligations de la présente émission.

ON SOUSCRIT MERCREDI 5 MARS

au Crédit Industriel et Commercial

A Paris, 72, rue de la Victoire, et Succursales

et à la Société Générale

A Paris, 54, rue de Provence, Succursales et Agences

ET, DÈS A PRÉSENT, PAR CORRESPONDANCE

629

AVIS TRÈS IMPORTANT

Les nombreuses récompenses obtenues par l'**Alcool de menthe de RICQLÈS** font surgir chaque jour de nouvelles imitations, que leurs auteurs ne craignent pas de proclamer bien supérieures à tous les produit similaires. Le public est donc prié, pour éviter toute erreur, de s'assurer si l'étiquette du flacon porte le nom et la signature de H. de RICQLÈS, qui est le seul inventeur de l'Alcool de menthe et dont les brevets remontent à plus de 40 ans.

En conséquence, on ne saurait trop recommander d'exiger le véritable nom de **H. DE RICQLÈS**, car parmi les nombreuses imitations, il en existe dont la SIMILITUDE de nom peut surtout donner lieu à confusion. 190

VILLE DE LILLE

EMPRUNT DE 24,000,000

Emission du 1er quart (6,000,000)

Divisé en **15,385** OBLIGATIONS de **400** francs

Ces obligations sont émises à **390** francs, payables comme suit :

80 fr. en souscrivant ;
120 fr. à la répartition fixée au 30 mars 1884 ;
190 fr. le 30 septembre suivant.

390 fr.

Les souscriptions sont reçues, sans frais, dès maintenant, chez :

MM. NOULEZ, CANNISSIÉ & Ce, banquiers, 40, rue de l'Hospice.

2,3,4,5m—30092

CRÉDIT LYONNAIS

21, rue Saint-Georges

Le CRÉDIT LYONNAIS reçoit « sans frais » les souscriptions à l'**Emprunt de la ville de Lille.**

23,24,27.1,2,3,4m.—30047

COMMERCE

Avis intéressants pour le commerce de Roubaix. — M. L. Lévy, 46, rue des Jeuneurs. — M. Pfaff, rue Grange-Batelière, 11. — MM. Personnaz, Lameignère et Gardin, 8, rue Sainte-Cécile. — M. Kessler, cité Rougement, ont des ordres ou acheteurs en tissus.

LAINES

Anvers, 29 février.

LAINES DE LA PLATA. — Existences au 2 févr. 12157 b/s.
Arrivages en février de Buenos-Ayres. . . . 6863 »
» » » de Montevideo. . . . 4322 »
» » » de Rosario. . . . . 298 »
» » » de San-Nicolas. . . . 1113 »
» » » de San-Pedro . . . . 989 »

Total. . . . 28658 b/s.
Ventes en février. . . . . 6298 »
Passage en février . . . . . 5098 »
Stock à ce jour. . . . . 17322 »

Total. . . . 28658 b/s.

Les ventes faites en février — 6298 balles — comportent 4 30 balles Buenos-Ayres, 1468 b. Montevideo et 540 balles Entre-Rios.

Le stock à ce jour — 17322 balles — se compose de 10539 balles Buenos-Ayres et 6783 balles Montevideo.

Les transactions en laines sur notre place, se sont élevées durant ce mois à 6234 balles Plata et 4029 laines diverses. Dans ce chiffre sont comprises 3 55 balles Plata et 1988 balles Australie adjugées en vente publique du 3 au 8 courant.

Depuis la clôture des enchères, la demande a été régulière, sans être active, et les prix payés, à la parité des plus hauts cours de la dernière vente publique.

La cote s'établit actuellement comme suit.

	B.-Ayres.	Belle à extra.	Bonne moyne.	Moyenne.	Bonne second.
Saxe, Mér.	2.— à 2.30	1.80 à 1.95	1.70 à 1.80	1.55 à 1.65	
Metis 1a.	1.95 » 2.30	1.8 » 1.90	1.65 » 1.70	1.50 » 1.55	
» 2a.	1.95 » 2.40	1.80 » 1.90	1.60 » 1.70	1.50 » 1.55	
» 3a.	1.90 » 2.05	1.75 » 1.80	1.60 » 1.70	1.45 » 1.50	
Agneaux.	1.85 » 2.15	1.75 » 1.80	1.60 » 1.65	1.45 » 1.50	
Morceaux.	1.40 » 1.50	1.25 » 1.30	1.10 » 1.20	1.— » 1.05	
Ventres.	— » 1.20	1.— » —	0.90 » 0.95	8.80 » 0.85	

Secondaire et défectueuse : Saxe et mérinos fr. 1.25 à 1.50 ; métis la fr. 1.25 à 1.45 ; métis 2a fr. 1.25 à 1.45 ; metis 3a fr. 1.30 à 1.40 ; agneaux fr. 1.20 à 1.40 ; morceaux fr. 0.70 à 0.95 ; ventres fr. 0.70 à 0.75.

	MONTEVIDEO.	Ble à extra.	Bonne moyne.	Moyenne.	Bonne secon.
Saxe, Mér.	2.30 à 2.40	2.10 à 2.25	1.95 à 2.05	— à —	
Metis 1a.	2.20 » 2.40	2.05 » 2.15	1.90 » 2.—	1.75 » —	
» 2a.	2.20 » —	2.05 » 2.15	1.90 » 2.—	1.75 » 1.85	
» 3a.	2.15 » —	2.— » 2.10	1.80 » 1.90	1.70 » 1.75	
Agneaux.	2.— » —	1.85 » 1.95	1.75 » 1.80	1.60 » 1.70	
Morceaux.	1.50 » 1.70	1.35 » 1.45	1.20 » 1.30	1.10 » 1.15	
Ventres.	1.20 » 1.40	1.10 » 1.15	1.05 » —	— » —	

Secondaire et défectueuse : Mérinos fr